

Intervention en fonds propres - BlackFin

BLACKFIN CAPITAL PARTNERS

Présentation du dispositif

BlackFin est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

BlackFin intervient dans les entreprises du secteur financier.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

BlackFin intervient en capital-développement.

L'intervention de BlackFin peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de BlackFin Financial Services Fund est généralement compris entre 20 et 50 millions €.

BlackFin intervient de façon minoritaire ou majoritaire, et participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

BlackFin est abondé par Bpifrance et par le FEI (Fonds Européen d'Investissement).

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

BLACKFIN CAPITAL PARTNERS

- 15, rue de Laborde
75008 PARIS
Téléphone : 01 75 00 02 30
Télécopie : 01 75 00 02 39
E-mail : contact@blackfincp.com
Web : www.blackfincp.com